

Annexe 3 au règlement de la consultation

Méthode de notation du critère prix

TRAVAUX AÉRIENS ET SOUTERRAINS SUR LES RÉSEAUX : ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE, GÉNIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ET INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES - 2022

L'ensemble des articles du bordereau des prix (BPU) est regroupé en familles principales dont le poids financier estimé est indiqué dans le tableau ci-après.

Famille		Poids financier estimé des familles (1)	
		Nature des travaux	
N°	Intitulé	Aérien lots 1 et 2	Souterrain lots de 3 à 18
1	Etudes et frais préliminaires	14 %	8 %
2	Lignes aériennes	55 %	5 %
3	Postes de transformation	2 %	1 %
4	Travaux souterrains : terrassements et réfections	8 %	43 %
5	Travaux souterrains : accessoires de réseaux	5 %	15 %
6	Fourniture de conducteurs	16 %	13 %
7	Eclairage		4 %
8	Génie civil de télécommunications		6 %
9	Fourniture de matériel d'éclairage		5%
10	Fourniture hors bordereau		
11	Travaux hors bordereau		

(1) Sans engagement contractuel

A titre d'exemple pour des travaux en aérien : si une affaire est facturée 100 000€, le montant de la famille « Etudes et frais préliminaires » est estimé à 14 000€ (14 %), la famille « Lignes aériennes » à 55 000€ (55 %), la famille « Postes de transformation » à 2 000€ (2 %)

Sur la base du bordereau de prix (BPU) déjà pré-rempli et du poids financier estimé des familles, le candidat devra remettre, pour chaque famille, un coefficient dit « coefficient entreprise » (2 chiffres après la virgule).

Ce « coefficient entreprise » permet au soumissionnaire de préciser le prix de ses prestations, pour chacune des différentes familles, au regard des prix unitaires du BPU pré-rempli.

A terme, pour les entreprises attributaires, ce coefficient sera appliqué à chaque article de la famille correspondante du BPU, pour chacune des opérations qui lui seront confiées.

Afin d'apprécier l'offre financière, ce coefficient « entreprise » sera multiplié par le poids financier estimé de la famille permettant ainsi de définir un « coefficient pondéré par famille ».

La somme des « coefficients pondérés par famille » donne le « coefficient résultant » (3 chiffres après la virgule), qui permet le classement des offres.

L'exemple ci-après, pour un lot « aérien », explicite les modalités de calcul du coefficient résultant :

FAMILLES		A = Poids financier estimé des familles	B = Proposition coefficient entreprise	A X B = coefficient pondéré par famille
N°	Intitulé		(2 chiffres après la virgule)	
1	Etudes et frais préliminaires	14%	0,99	0,139
2	Lignes aériennes	55%	0,96	0,528
3	Postes de transformation	2%	1,02	0,020
4	Travaux souterrains : terrassements et réfections	8%	1	0,080
5	Travaux souterrains : accessoires de réseaux	5%	1	0,050
6	Fourniture de conducteurs	16%	0,96	0,154
7	Eclairage			
8	Génie civil de télécommunications			
9	Fourniture de matériel d'éclairage			
10	Fourniture hors bordereau			
11	Travaux hors bordereau			
Coefficient résultant				0,971

Chaque soumissionnaire complétera donc l'acte d'engagement, en y indiquant notamment les « coefficients entreprise » par famille (2 chiffres après la virgule).

En l'absence de remise de coefficient pour une ou plusieurs familles, l'offre sera déclarée irrégulière.